

Image not found or type unknown



Signature d'un compromis de vente.

Par **beyis**, le **05/11/2009** à **23:17**

Bonjour,

Suite à une succession, nous sommes vendeur, le notaire nous dit que notre acheteur, le syndicat des eaux, n'a pas besoin de signer un compromis ?

Pourquoi, parce que c'est administratif ?

Merci de votre aide.